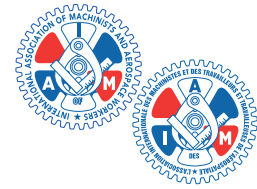


INTERNATIONAL ASSOCIATION
OF MACHINISTS AND AEROSPACE WORKERS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES
ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES
DE L'AÉROSPATIALE



Office of the Canadian General Vice-President • Bureau du Vice-président général canadien

IAMAW Canada, 18 Wynford Drive, #310, Toronto, Ontario M3C 3S2

TEL: 416.386.1789 • FAX: 416.386.0210 • info@iamaw.ca •  IAMAWCanada  @IAMAWCanada

15 décembre 2020

BULLETIN

Veillez Afficher

Consœurs et confrères :

Je vous écris pour faire suite à ma lettre du 10 décembre au sujet des cotisations des membres qui n'ont pas travaillé. Cela a généré plusieurs appels à mon bureau, alors je tiens à être absolument clair :

- 1. Les membres qui sont mis à pied ou en congé sont responsables de payer leurs propres cotisations de chômage. Ils ne peuvent pas être payés par la section locale au nom des membres mis à pied / en congé. (Des exceptions peuvent s'appliquer, uniquement pour les membres malades ou handicapés, conformément à la circulaire officielle 870).**
- 2. Par conséquent, la section locale devrait communiquer cette information à tous les membres mis à pied, par l'entremise de leur site Web, de ses listes de courriels et de tout autre moyen de communication disponible.**
- 3. Les membres doivent prendre les dispositions nécessaires le plus tôt possible avec le secrétaire-trésorier de leur section locale.**

Veillez noter que les membres doivent être en règle pour participer aux affaires des sections locales, y compris les réunions et les privilèges de vote.

Fraternellement,

Stan Pickthall
Vice-président général

Pièce jointe : Lettre du VPG datée du 10 décembre 2020